

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 AVRIL 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 31 mars 2022 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Maria DE JESUS CARLOS, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOU, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Séverine BUSSON, Marie-Dominique CRIBIER, Laurence MOLINARI, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Jacques BOULANGER, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Karla AREL, Marc ESNAULT, José MARTINS, Thomas ZLOWODZKI, Jacques BENISTY, Thierry BESSE, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET, Yassin LAMAOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe ROGER (pouvoir à Michelle BOUCHON) Naïma FERROUDJI (pouvoir à Danièle GARCIA), Norman PANTER (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Patricia BARTOLI (pouvoir à Nadia CARCASSET), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc Le Meur), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOU), Mélanie SCHLATTER (pouvoir à Thomas ZLOWODZKI).

Absents

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 31
représentés : 8
absents : 0

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur CHOLLET est élu secrétaire.

Monsieur COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance

Publiée le : CONSEIL MUNICIPAL DU : 6 AVRIL 2022
11 AVR. 2022
Présents : 31 DELIBERATION N° : 14512
Représentés : 8
Absents : 0 DGA DE SECTEUR : CAROLE CONDAT
Pour : 39 SERVICE : PETITE ENFANCE
Contre :
Abstention : AFFAIRE SUIVIE PAR : ISABELLE LEGRELLE

MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRECHES

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Santé, Solidarités locales, Petite enfance, Accompagnement des seniors, Devoir de mémoire, Politique de la ville, Emploi et Insertion, Prévention, réunie le 25 mars 2022,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place un règlement d'attribution des places en crèches,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place une grille de critères d'attribution des places en crèches.

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le règlement d'attribution des places en crèches (joint en annexe) pour :

- Multi-accueil Copernic
- Halte-crèche Copernic
- Multi-accueil du Parc
- Service d'Accueil Familial

DIT QUE ce document comporte des dispositions communes ainsi que des dispositions particulières pour chacune des structures concernées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces documents et tout acte s'y rapportant.

Pour extrait conforme.


Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-Président du Cœur d'Essonne d'Agglomération.

